

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 10 décembre 2018** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

ADMINISTRATION

390-12-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

391-12-18

REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DE RUE - BOULEVARD PERRON - DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Considérant le projet de remplacement de lumières de rue sur le boulevard Perron;

Considérant que par sa résolution 292-10-18, la Ville a autorisé le remplacement de 89 lumières;

Considérant que suite aux travaux entrepris pour ce projet par les Entreprises Martin Audet, maître électricien inc, il s'avère que 22 lumières supplémentaires ont également été remplacées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter la directive de changement demandée par les Entreprises Martin Audet, maître électricien, d'un montant de 7 244,71 \$, taxes en sus, supplémentaire pour le remplacement de 22 lumières supplémentaires sur le boulevard Perron. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 876-10.

ADOPTÉE

392-12-18

OFFRE DE SERVICES ACTIVA ENVIRONNEMENT - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE II

Considérant l'évaluation environnementale de site, Phase 1 et Phase II pour les terrains situés en face de l'ancienne Smurfit-Stone, produite par Activa Environnement en décembre 2015;

Considérant que ces études étaient nécessaires aux acquéreurs potentiels de ces terrains afin de connaître, s'il y avait lieu, leur état de contamination;

Considérant que ces évaluations ont été transmises au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à ce moment;

Considérant que le Ministère, après un délai écoulé de 3 ans, souhaite obtenir plusieurs précisions concernant l'étude déposée;

Considérant que ce délai est jugé déraisonnable par le Conseil municipal;

Considérant que la Ville dispose toujours de 2 terrains disponibles à cet endroit et souhaite obtenir l'approbation finale du Ministère afin que tous changements d'usage prévus de ces terrains, ainsi que ceux qui ont été vendus depuis 3 ans, soient conformes au niveau environnemental;

Considérant qu'Activa Environnement a déposé une offre de services, au montant de 1 970 \$, taxes en sus, afin de répondre aux questions soumises par le Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services déposée par Activa Environnement au montant de 1 970 \$, taxes en sus, et ce, afin d'effectuer les travaux nécessaires afin de répondre aux demandes de précisions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, et ce, dans le cadre de l'évaluation environnementale de site-Phase I et Phase II - réalisée en 2015 pour 3 terrains localisés sur le chemin de Saint-Edgar.

ADOPTÉE

393-12-18

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise monsieur Stéphane Cyr, directeur général, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

394-12-18

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES - ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA - TETRA TECH QI INC.

Considérant la volonté du Conseil d'entreprendre des études d'avant-projet pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin;

Considérant le programme d'aide financière relatif au système de réfrigération du ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sport;

Considérant les travaux effectués par la firme Tetra Tech QI inc., au montant de 5 086,85 \$, taxes en sus, afin de compléter une étude énergétique spécifique aux demandes du Ministère, et ce, afin de permettre le dépôt de demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire dans le cadre de l'étude d'avant-projet pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, et ce, à la firme Tetra Tech QI inc., au montant de 5 086,85 \$, taxes en sus, dans le cadre de travaux requis afin de compléter une étude énergétique spécifique aux demandes du Ministère dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

395-12-18

SOUSSION - PISCINE BRUCE-RITCHIE - MÉCANISME DE PORTE

Considérant que le mécanisme de fermeture de la porte principale de la piscine Bruce-Ritchie est défectueux;

Considérant l'offre déposée pour sa réparation, par la firme Vitrierie Mont-Joli inc., option 1, au montant de 3 249,77 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Vitrierie Mont-Joli inc., option 1, au montant de 3 249,77 \$, taxes en sus, pour le remplacement du mécanisme de la porte principale de la piscine Bruce-Ritchie.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1085-18 AUTORISANT L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 39 959 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS

396-12-18

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'achat d'une camionnette pour le Service des loisirs, portant le numéro 1085-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant l'achat d'une camionnette et décrétant un emprunt de 39 959 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1085-18.

ADOPTÉE

397-12-18

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1085-18 autorisant l'achat d'une camionnette et décrétant un emprunt de 39 959 \$, remboursable en 5 ans.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 05.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière